

NOUVELLES DE NESLE

Bulletin d'information de l'association S.P.E. Nesle-la-Reposte

Autopsie de la réunion d'information

Le 26 octobre 2021 s'est déroulée une réunion d'information organisée par la nouvelle équipe municipale et conduite par la société Siemens/Gamesa, porteur du projet, à travers la société CFPE " Concertation et Facilitation (peut-être) de Projets Environnementaux " (c'est sûr). Les participants ont reçu un « superbe » compte rendu, par ailleurs consultable à la Mairie, que nous allons ici un peu disséquer.

Dès le préambule, les premiers mots choquent : « concertation sur le terrain avec les acteurs locaux afin de concevoir un projet intégré au territoire, dans le respect des sensibilités spécifiques de chaque site étudié ». Une phrase savoureuse quand on se rappelle que la 2e réunion de Concertation, le 28 octobre 2019, était consacrée à **l'implantation du projet** : « Il était proposé aux participants de réfléchir sur ce qui est acceptable pour eux en terme (sic) d'implantation possible des éoliennes sur le territoire ». Concrètement, le jeu consistait à placer sur une carte de la commune le nombre d'éoliennes souhaité. Résultat : une personne est favorable à un projet de 5 machines, deux à un projet de 4 machines, deux à un projet de 3 machines, et 8 ne veulent aucune éolienne. Si l'on divise le nombre d'éoliennes par le nombre de participants, on obtient la volonté moyenne des habitants de Nesle d'**un parc de 1,5 éolienne !**

Ce qui n'a pas empêché le chef de projet de nous présenter la fois suivante un projet de **6 éoliennes !**

Mais venons-en au cœur du sujet : l'instruction du dossier par la DREAL et l'injonction de la MrAe (Mission Régionale de l'Autorité Environnementale) de respecter une garde au sol de 30 mètres, pour limiter l'hécatombe de chauves-souris hachées par les pales.

Après trois pages sur l'organisation de cette réunion, le compte rendu aborde les échanges avec les habitants, dans « une ambiance plutôt tendue », certes mais entretenue largement par l'attitude de l'animatrice de la société CFPE (Concertation et Facilitation pour Prédateurs Éoliens ?).

Devant les contestations des habitants, portant sur la hauteur des machines, « le porteur de projet explique à plusieurs reprises et à différents temps de la réunion que cette demande est formulée par les services de l'État. Ne pas intégrer cette demande conduit à un refus du projet ». « C'est pas moi, c'est ma sœur qui a cassé la machine à vapeur ».

Rappelons que Siemens/Gamesa s'était formellement engagé, par courrier de Mme Delphine Henri, sa Directrice générale, à limiter la hauteur des machines à 150 mètres en bout de pales. Engagement concrétisé par le choix du modèle de **turbine SG 3,4 132**, avec une hauteur de 150 mètres, comme convenu, MAIS avec des pales énormes, de 132 mètres de diamètre, ce qui ne laisse qu'une garde au sol de 18 mètres...

Or, depuis plusieurs années, toutes les recommandations de la MrAe exigent une garde au sol d'au moins 30 mètres, et le promoteur le savait forcément.



Donc, dès 2019, Siemens/Gamesa se ménageait un prétexte pour dénoncer ses engagements et nous imposer des machines plus hautes, plus grandes et plus puissantes que promis.

Un scénario qui s'est concrétisé lors de la réunion du 26 octobre dernier où Mme Silberman, nouvelle cheffe de projet, annonçait être « obligée » de passer la hauteur des machines à 184 mètres, pour répondre aux recommandations de la MrAe.

Et pour faire bonne mesure, et bien démontrer que Siemens/Gamesa nous prend vraiment pour des idiots, on en profite aussi pour passer, sans aucune justification, la **puissance des turbines de 3,4 à 5 mégawatts (+ 50%) et le diamètre des pales de 132 mètres à 155 mètres (+ 20%)**.

Imaginez-vous un promoteur immobilier décider de rajouter 10 étages sur son immeuble après avoir déposé le permis de construire ? Impensable ? Pas dans l'industrie éolienne, où impossible n'est pas plus allemand ou espagnol que français...

Alors, soyons clairs, **c'est une pure escroquerie**. Siemens/Gamesa aurait parfaitement pu concilier ses engagements auprès des habitants de Nesle avec les recommandations de l'Autorité environnementale, en choisissant un modèle de turbine moins puissant et donc avec des pales plus courtes. Par exemple le modèle **SG 2,6 114**, qui, avec des pales de 114 mètres de diamètre (un peu plus grandes que celles de La Bertine, de Villenauxe et des Essarts-le-Vicomte), aurait permis une garde au sol de 36 mètres.

Mais pourquoi perdre de la puissance, et donc de la rentabilité, en s'embarrassant des exigences d'une poignée de riverains et en tenant compte des recommandations des autorités compétentes ?

Malgré ce qu'ont voulu croire nos précédents élus qui ont porté ce projet à bout de bras, **le promoteur Siemens/Gamesa n'est pas un partenaire respectable venu apporter la prospérité à notre village. C'est un prédateur déterminé à envahir coûte que coûte notre territoire, et au-delà toute la région, pour profiter au maximum des subventions payées par nos impôts.**

Pour lui, nous ne sommes pas plus importants que les Milans royaux et les Cigognes que ces moulins à vent exterminent.

Le cahier de doléances de Nesle en 1789

Un document qui n'a rien de bien original, car les revendications du peuple étaient sans doute très semblables dans toute la France, mais un témoignage attachant sur la condition paysanne et le quotidien de nos aïeux à la fin du 18e siècle. Poids de la noblesse et du clergé, lourdeur et inégalité des impôts, corvées pour construire et entretenir les routes, dégâts aux cultures du gibier dont la chasse était réservée aux puissants, nécessité du recours aux engrais, espoir d'être entendu par le roi... Un monde pas si éloigné du notre.

Nous vous livrons ce document dans sa version brute, tel qu'il a été déchiffré par Guillaume Nicoud aux Archives départementales de la Marne, avec sa syntaxe et son orthographe parfois déroutantes. Tout au plus avons nous revu la ponctuation et supprimé quantité de majuscules intempestives pour faciliter la lecture.

Nesle, Baillarge de Sezanne, ce 8 Mars 1789

Plaintes et Doleances des habitants de Nesle la Reposte

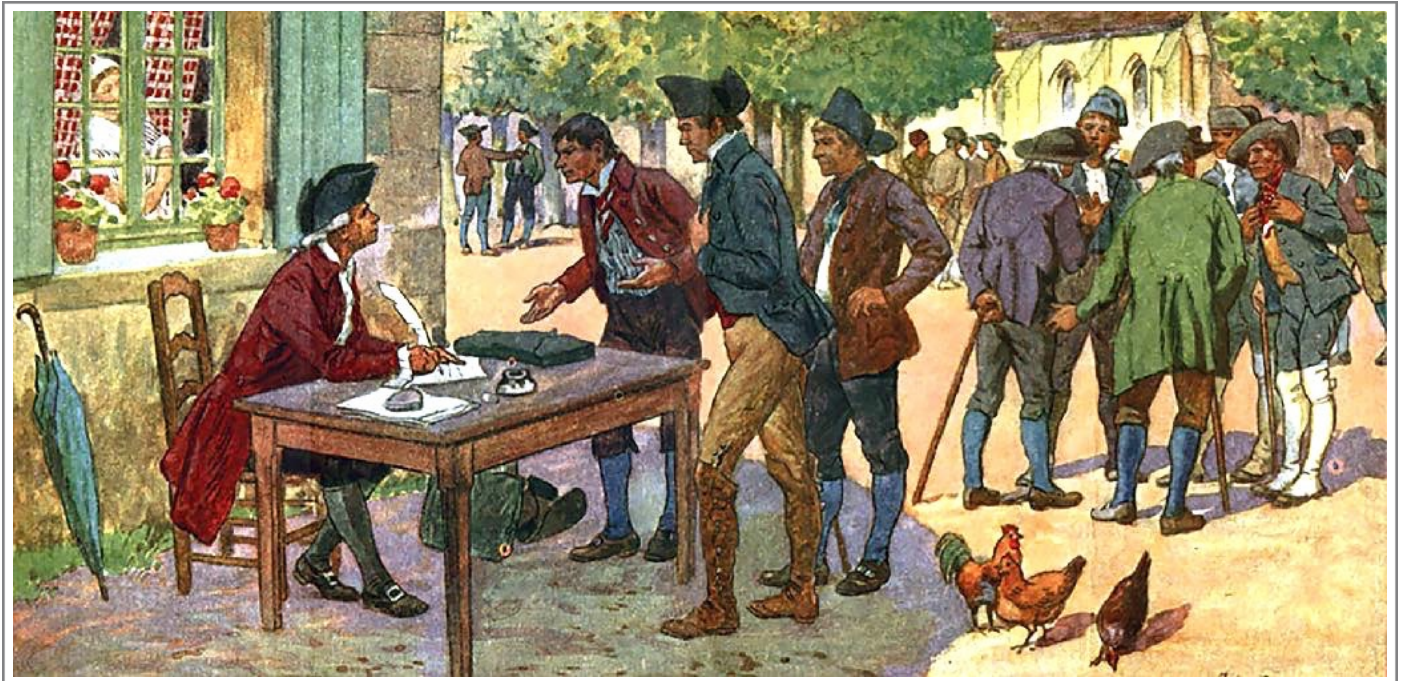
Nous, soussignés tous habitants de la paroisse et communauté de nesle, duement et assemblé et convoqué au son de la cloche en la maniere accoutumée a la requisition du sieur Edme le Gendre notre procureur syndic, a l'effet de nous conformer aux ordres du Roy du vingt quatre janvier mil sept cent quatre vingt neuf et l'ordonnance de M.^r le Bailly d' épée du Baillage royal de Sezanne en Brie du quatorze fevrier audit an et a nous signifié le vingt syx dudit mois.

Lesdits habitants ont l'honneur de représenter qu'ils sont dans une impossibilité absolue de fournir a plus de charges que ceux dont ils sont déjà accablés tant sur eux comme sur les autres de la campagne qu'ils tombent plus fortement le poid de la charge publique. Eux seul ont fourny la construction et aux reparations des grandes routes dont ils ne tirent aucun avantage. Ils sont bien disposé a faire tout les sacrifices qui depent d'eux mais ils demandent a être aidé et a supporter les charges par les crans propriétaires qui sont les Nobles et le Clergé. Si les grands propriétaires payoient des imposts proportionnellement a leurs revenus les dettes de l'etat s'aquitteroit, et les habitants de la campagne seroit bientôt soulagé. Les beneficiers simples ne rendent aucuns services a l'etat. L'intention des fondateurs n'a pas été de les enrichir. Sy on en doit presumer on peut

se persuader qu'il ne desaprouveroit pas que l'etat s'est emparé pour subvenir a l'acquittement de ses dettes et de ses charges.

Le gouvernement peut donc s'emparer et pour empecher les plaintes de ceux qui en font, pourons leurs faire une pension conforme au pouiller. C'est a dire égal au revenu que le Roy a voulu leur donner conferant le benefice. Cette pension seroit éteinte au decés de chaque benefice simple. L'etat des generaux pouroit aussy ordonner une revision des corps religieux supprimé et ordonné que les biens en fussent employés de la meme maniere.

Nous supplions aussy les Etats Generaux de prendre en consideration les ordonnances faites relativement aux dégats que peut faire le gibier et mettre les cultivateurs dans de sy grands embaras et de si grands entraves qu'ils ont la douleur de voir leurs recoltes absolument devorées sans pouvoir parvenir a obtenir jamais de la part des Seigneurs. C'est particulièrement le cas ou nous nous trouvons dans notre communauté de Nesle. M.^r L'abbé de Fontenilles qui en est Seigneur abbé comandataire a non seulement fait defence de tirer des lapins pendant trois ans puisqu'il a encore ordonné d'en elever, ce qui nous met dans l'impossibilité d'acquitter les paiements de nof fermages et ceux des impots jusqu'à present. Ce sont les habitants de la campagne qui ont pourvu ou par leur travaux personnelle ou par leur imposition a la confection des routes. Ils ont l'honneur de représenter qu'ils n'ont pas un seul chemin praticable pour parvenir aux villes à y vendre leurs denrées. Ils supplient les Etats Generaux de prendre leurs partyes en consideration.



Depuis les défrichements il y à dans notre communauté une diminution considerable de bestiaux, nos recoltes sont beaucoup moindre que par le passé. Nous ne pouvons reparer cela que par des moyens d'engrais. Nous sommes environné de bois et nous demandons qu'il nous soit permis de conduire nos bestiaux a un age ou il ne peuvent étre (absouts ?). Nous demandons aussy la permission de ramasser le bois mort sans étre inquietté par les gardes.

La Communauté de nesle avoit autrefois l'usage de pature dans une piece de deux cent vingt sept arpens de terre qui étoit en nature de paturage. On a surpris la simplicité de nos peres. On leurs a demané sy ils avoient des paturages communs. M.^r L'abbé du Barail, Seigneur comme abbé commanditaire, leurs a fait entendre qu'en déclarant la propriété de ces communes ils seroient imposés a une taille qu'ils ne pouroient supporter. Ils ont donné dans le piege et onts déclaré n'en point avoir. Leur déclaration faite, ledit Seigneur abbé s'en est aussitôt mis en possession et les a accensés en faveur du nommé Bertin qui les a mis en labour. Lesdits habitants ont voulu revenir et ils ont succombé dans un procès.

Demandons aussy qu'il y ayent un Bureau de Charité pour subvenir a la subsistance des pauvres et supplions de prendre ces observations, plaintes et doleances d'une bonne part. Représentent encore lesdits

habitants qu'aux approches de leurs récoltes qu'ils sont fortement maltraités dans leurs emblaves par les sangliers et autres grandes bêtes et même qu'il ne veulent pas que personne n'ait gardé leurs emblaves.
signés : Edme le Gendre syndic; Jean-Baptiste Champenois, adjoint; Charles Limbert, adjoint; Quentin Royer, Moreau Etienne, Picard, députés; S. (Samson ?), greffier; François Noël, député.

Les cobayes de la transition énergétique



26 NOVEMBRE 2021

SOMME

Pas de moratoire sur l'éolien

« Vous trouvez qu'il y a trop d'éoliennes ? Eh bien nous allons en remettre encore ! », tel est le résumé de la rencontre entre une délégation anti-éoliennes et un conseiller du président.

Cet intéressant article du *Courrier Picard* nous apprend qu'une délégation de représentants des 50 associations anti-éoliennes de la Somme a profité de la visite d'Emmanuel Macron à Amiens le 21 novembre 2021 pour tenter de l'alerter sur l'invasion éolienne de leur département.

Rappelons que la Somme est aux Hauts-de-France ce que la Marne est à la région Grand Est : le département le plus saturé en éoliennes, avec 80 parcs en service et 54 en construction ou en instruction. À défaut du président, la délégation a été reçue par M. Paul Delduc, conseiller Énergie, Environnement, Transports et Agriculture auprès du président de la République.

À l'énoncé des maux engendrés par la prolifération des éoliennes dans leur département (encercllement, saturation, souffrances des riverains, dégradation des paysages), il leur a été répondu que « **chacun de ces problèmes est connu et reconnu par la présidence de la République, mais le département de la Somme est un département EXPÉRIMENTAL pour mesurer la limite haute du développement éolien** » !

Un département expérimental ? Les habitants de la Somme et ceux de la Marne seront certainement ravis d'apprendre qu'ils sont des cobayes.

Au pays des droits de l'homme, au pays de « Liberté, Égalité, Fraternité », le président de la République peut aujourd'hui décider de sacrifier des départements entiers pour « tester » la tolérance des populations au saccage de leur environnement ?

Et quand cette limite sera atteinte, que se passera-t-il dans ces territoires dévastés ? Pas question d'arrêter ou démonter des machines à plusieurs millions d'euros. Alors, créera-t-on un fond spécial pour indemniser tous ceux qui sont tombés malades ou devenu fous ? Ou un autre pour aider les villageois à déménager en ville ?

Pour ceux qui pensaient encore que le développement frénétique de l'industrie éolienne dans les Hauts de France et le Grand Est était dû à un excès de zèle des préfets et à un défaut d'information des planificateurs parisiens, plus d'illusion : c'est en toute connaissance de cause que notre président et sa ministre de la Transition écologique ont décidé de partager notre pays entre quelques territoires privilégiés et protégés comme l'Île de France, la région PACA ou l'Alsace, et des régions sacrifiées, dont la nôtre, vouées à accueillir toutes les nuisances dont les autres ne veulent pas, à servir de laboratoire pour la « transition énergétique » et à fournir toujours plus d'énergie aux zones urbaines.

En jargon administratif, on appelle cela des « territoires servants » et en des termes plus populaires...des colonies.

À chacun de s'en souvenir au moment de choisir notre prochain président de la République.